

Le 13 mai 2002

Monsieur Alexander Himelfarb  
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet  
Pièce 332, 3<sup>ième</sup> étage  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A3

Monsieur,

Nous aimerions d'abord vous féliciter de votre nomination au poste de greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet et vous offrir nos meilleurs vœux de succès. Nous comptons sur votre leadership continu dans le travail entrepris pour améliorer la relation entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire.

Nous étions heureux que vous puissiez vous joindre à nous lors du Forum sur l'Accord le 20 mars dernier. Vous vous rappellerez que la Table conjointe sur l'Accord avait reçu le mandat d'élaborer l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*, signé en décembre 2001, et de recommander des moyens de le mettre en pratique. En vertu de cette entente, le gouvernement et le secteur se sont engagés à développer de nouvelles structures et des nouveaux mécanismes et processus pour appuyer les travaux qui seront effectués conjointement dans le futur. Et comme ces travaux conjoints ne seront efficaces que si des structures adéquates sont en place au gouvernement et au sein du secteur, les membres de la Table ont également réfléchi à la forme que ces structures pourraient prendre. Dans l'*Accord*, les deux parties ont aussi convenu d'élaborer des processus pour faciliter la collaboration future, y compris une réunion régulière entre des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus.

Nous croyons savoir que le gouvernement envisage pour l'avenir une participation ministérielle et des structures connexes, et nous avons pensé qu'il serait utile de vous faire connaître notre point de vue à ce sujet.

Notre objectif central est de créer un environnement où le changement sera provoqué au lieu d'être sollicité, et où l'accent sera mis sur les valeurs et les principes énoncés dans l'*Accord* plutôt que sur le respect des règles et les pénalités. Le but est de consolider la relation, et non de dicter des lignes de conduite.

Nous avons beaucoup appris en travaillant ensemble à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), en particulier dans le cadre des Tables conjointes, où les deux parties, représentées en nombre égal, pouvaient échanger des vues différentes, établir des consensus et trouver des solutions en commun. Comme il est mentionné dans l'*Accord*, travailler ensemble à définir des priorités communes ou des objectifs complémentaires permettra d'améliorer le climat de collaboration et, ainsi, de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes et d'accroître leur qualité de vie.

Les structures et les processus que nous envisageons pour le gouvernement et le secteur sont souples, novatrices et capables de diriger le changement à tous les niveaux et d'exercer une influence dans les sphères d'activités respectives des deux parties. Au lieu de créer de nouvelles institutions, il convient, à notre avis, que le travail conjoint s'effectue par le biais d'une réunion annuelle de ministres et de représentants du secteur dans le but d'examiner les progrès accomplis, d'établir les priorités pour la prochaine année et de cerner les possibilités de collaboration future.

Voici ce que nous proposons :

**Pour le gouvernement :**

- ° qu'un ministre soit responsable du renforcement de la relation avec le secteur bénévole et communautaire, y compris la mise en œuvre de l'Accord et le suivi et les rapports à cet égard, et qu'il soit chargé de veiller à l'achèvement des travaux entourant l'ISBC; le gouvernement pourrait inviter un représentant du secteur à coprésider la réunion annuelle mentionnée précédemment;
- ° qu'un groupe de ministres agisse comme champion du secteur bénévole et communautaire et participe à la réunion annuelle;
- ° que tous les hauts fonctionnaires et dirigeants d'organismes gouvernementaux soient tenus responsables de l'amélioration des rapports avec le secteur bénévole;
- ° qu'un sous-ministre adjoint (SMA) soit désigné comme chef de file au gouvernement dans le dossier du secteur bénévole, et qu'un secrétariat soit mis à sa disposition;
- ° qu'un groupe de SMA, avec représentation régionale au besoin, soit créé pour conseiller le SMA en chef sur la gestion de ce dossier horizontal, et que les membres du groupe agissent comme champion dans leur ministère ou organisme respectif;
- ° que les conseils fédéraux régionaux assument un rôle à l'échelle régionale dans l'établissement de la nouvelle relation avec le secteur (chaque conseil serait appelé à définir ce rôle selon le contexte local/régional).

**Pour le secteur bénévole et communautaire :**

- ° que l'on mette sur pied une structure nationale (le Groupe directeur du secteur bénévole s'affaire présentement à élaborer cette structure);
- ° qu'un rôle soit réservé aux organismes du secteur bénévole et communautaire aux niveaux provincial et local (rôle associé en partie au travail des conseils fédéraux régionaux).

Pour les **travaux conjoints** :

- que soit créé un groupe directeur mixte composé de membres du groupe consultatif de SMA et de membres nommés par le secteur bénévole et communautaire (avec représentation régionale des deux parties, au besoin), et que le SMA en chef soit le coprésident du groupe directeur du côté du gouvernement;
- que les travaux conjoints soient attribués au gouvernement ou au secteur (ou les deux), comme il convient;
- qu'une réunion annuelle regroupant des ministres et des hauts représentants du secteur soit organisée pour examiner les progrès, fixer les priorités pour l'année et cibler les futures occasions de collaboration;
- qu'un rapport annuel soit déposé au Parlement pour informer les Canadiens et les députés et pour susciter leur intérêt (modèle en vigueur au Royaume-Uni).

Peu importe les structures et les processus qui seront mis en place, il sera essentiel de trouver une source de financement. Tous les fonds de l'ISBC, qui s'étendra jusqu'à en 2005, sont déjà affectés à des programmes ou à des projets, et les ressources de l'ISBC allouées à l'origine au Groupe de référence ministériel, aux Tables conjointes, au Groupe de travail sur le secteur bénévole et au Secrétariat de l'ISBC ne sont prévues que jusqu'en octobre/novembre 2002. Même si le financement n'est qu'un des facteurs qui déterminera le succès de l'*Accord* à long terme, il demeure un aspect clé de la bonne marche des structures et des processus nécessaires à l'avancement du dossier.

Une décision concernant les structures proposées et leur financement est requise dans les meilleurs délais afin que la mise en œuvre de l'*Accord* puisse suivre son cours. Idéalement nous aimerions qu'une décision soit prise d'ici la fin du printemps et que la transition à la nouvelle structure s'effectue durant l'été et au début de l'automne. Nous croyons qu'il s'agit là d'une proposition pratique qui prend appui sur ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant, et qu'elle permettra au gouvernement et au secteur bénévole et communautaire de travailler ensemble de manière productive pendant longtemps dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes. Nous espérons que vous serez du même avis.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

---

Lynne Toupin  
Coprésidente pour le secteur  
Table conjointe sur l'Accord

---

Bill McCloskey  
Coprésident pour le gouvernement  
Table conjointe sur l'Accord